



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté,  
de la légalité et de l'environnement  
✓ Bureau de l'utilité publique,  
de la concertation et de l'environnement

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## sur le territoire de la commune de MARSEILLE

En application du code de l'expropriation, et en exécution de l'arrêté n° **2026-21** du **5 MAI 2026** du préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur – préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, à l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire n°2, sur le territoire de la commune de Marseille, au bénéfice de Marseille habitat, en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires à la réalisation de logements sociaux sis **35 rue Vincent SCOTTO 13001 Marseille**.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée : monsieur Bernard DUMARTIN, ancien directeur aménagement NEOLIA, retraité.

Les plan et état parcellaires, ainsi que le registre d'enquête coté et paraphé par le maire, resteront déposés **pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 1er juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le parcellaire de cette opération, sur ledit registre, aux lieu, jours et heures suivants :

– **mairie de Marseille – direction générale adjointe « ville de demain » – (siège de l'enquête), 40, Rue Fauchier, 13 002 Marseille, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 45.**

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Marseille, siège de l'enquête – direction générale adjointe « ville de demain », lequel les annexera au registre d'enquête publique.

En outre, les observations pourront être émises auprès du commissaire enquêteur, qui se tiendra personnellement à cet effet aux lieu, jours et heures suivants :

– **mairie de Marseille – direction générale adjointe « ville de demain » (siège de l'enquête) :**

- **mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026, matin de 9h00 à 12h00** à l'ouverture ;
- **jeudi 9 juillet 2026, matin de 9h00 à 12h00** ;
- **vendredi 17 juillet 2026, après-midi de 13h45 à 16h45**, clôture.

Il rendra son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants et R311-2 du code de l'expropriation, le propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à madame la di-

rectrice des opérations urbaines et foncières de Marseille habitat – espace Colbert – 10 rue Sainte Barbe – 13001 Marseille, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchuées de tous droits à indemnités.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

– **Marseille habitat** (responsable du projet)

Direction de la maîtrise d'ouvrage et du foncier

Espace Colbert – 10 rue Sainte Barbe 13001 Marseille

Tél : 04 91 15 49 49 – Fax : 04 91 15 49 59 – Site Internet : [www.marseillehabitat.fr](http://www.marseillehabitat.fr)

– **mairie de Marseille** (siège de l'enquête)

Direction générale adjointe (DGA) « ville de demain »

40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Tél : 04 91 55 22 00 – Site Internet : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

– **préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement

Bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement

Bd Paul Peytral – 13282 Marseille Cedex 20

Tél : 04.84.35.40.00 – Site Internet : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le – 5 MAI 2026

Patrick PAVAN  
Conseiller d'État  
Bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement  
Patrick PAVAN